

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 février 2026

---

RENFORCER L'ENSEIGNEMENT À LA DÉFENSE NATIONALE DANS LE CADRE DU  
PARCOURS DE CITOYENNETÉ - (N° 2385)

Rejeté

N° AC9

**AMENDEMENT**

présenté par  
Mme Bourouaha et M. Maillot

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Alors que l'Éducation nationale est confrontée à des enjeux nombreux tels que la suppression de plus de 3000 postes d'enseignants, le manque criant d'AESH, la hausse du nombre d'élèves par classe ou encore la baisse de niveau dans les enseignements fondamentaux, ce texte propose d'instaurer un enseignement à la défense nationale.

La militarisation de la jeunesse est une condition sine qua non pour préparer l'opinion publique face à l'éventualité d'un conflit ouvert ainsi que pour normaliser la mise en place d'une économie de guerre. Or, la jeunesse est aujourd'hui l'une des premières victimes des politiques d'austérités et la précarité qu'elle vit ne fera que s'aggraver les prochaines années.

Les co-signataires de cet amendement considèrent que la fonction première du service public de l'enseignement est celui de transmettre des connaissances et de former des citoyens capables de s'insérer pleinement dans la vie sociale et professionnelle et non pas celui de préparer les enfants à l'éventualité d'un conflit militaire.

C'est pourquoi, cet amendement propose de supprimer l'article premier de cette proposition de loi.